



ASSURANCE MULTIRISQUE DE L'ENTREPRISE

REFERENCES CONTRAT CLE : 39475900139487 75 XXXX
 SOUSCRIPTEUR : SA SAPAR
 ASSISTÉE DE MAÎTRE PHILIPPE CONTANT
 ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE
 ZAC DE LA BAUVE - RUE DU VIDE ARRENT
 77109 MEAUX CEDEX

0394750087 7376 921880
 CATEGORIE N° D'AVENANT
 UV 00644
 R.I. 3752 DATE D'EFFET : 18.10.1999 DATE D'ÉCHÉANCE PRINCIPALE : XXXX

AGENCE OU COURTIER :
 AGENCE CRETEIL ST MAUR
 MR FRANCOIS MEAUME
 30-32, Avenue de la République
 BP 429
 91104 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

LIEN DU RISQUE : 77100 MEAUX
 et Divers lieux partout où besoin est

POUR L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT LA SOCIETE FAIT
 ELECTION DE DOMICILE A :
 AXA ASSURANCES - REGION ILE DE FRANCE
 1, Place Victorien SARDOU
 75161 MARLY LE ROI CEDEX

PRIME NETTE ANNUELLE
 (Brute et taxes en sus)
 MOYENNE P.
 SOIT XXXXXXXX EUROS
 PRIME TOTALE
 SOIT 50 930,00 FRANCS
 SOIT 4 715,25 EUROS

PERIODE	PRIME NETTE	FRAIS	TAXES	TAXES ATTENUAIS	PRIME TOTALE
DU 18.10.1999 COMPTANT AU 17.01.2000 24 HEURES	28 445,04 F dont 3 047,58 F de Catastrophes Naturelles	230,37 F	2 104,49 F	20,00 F	50 930,00 FRANCS SOIT 4 715,25 EUROS

LE PRESENT CONTRAT EST CONSTITUE PAR :
 - LES CONDITIONS GENERALES MODELE REF. A 240015 D 03.99
 - LES CONDITIONS PARTICULIERES EN ANNEXE

IL PREND EFFET LE 18.10.1999 A 0 HEURE
 LE CONTRAT EST CONCLU POUR UNE DUREE TEMPORAIRE ALLANT DE 18.10.1999 AU 17.01.2000
 24 HEURES SANS TACITE RECONDUCTION.

SONT NULLES TOUTES ADJONCTIONS OU MODIFICATIONS MATERIELLES NON REVETUES DU VISA
 DE LA DIRECTION.

INFORMATIQUE ET LIBERTES
 « Je reconnais avoir été informé(e), au moment de la collecte d'informations que les
 conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles
 prévues par la Code des Assurances (Art. L 113-8 nullité du contrat Art. L 113-9 réduction
 des indemnités).
 J'autorise votre société à communiquer ces informations à ses mandataires, réassureurs,
 organismes professionnels habilités et sous-traitants missionnés.
 Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de votre société, conformément à la
 loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

FAIT EN QUATRE EXEMPLAIRES A SAINT MAUR DES FOSSES, LE 10.01.2000

POUR LA SOCIETE

LE SOUSCRIPTEUR

[Signature]

COPIE